



MEDECINS SANS FRONTIERES

BELGIQUE a.s.b.l.

ARTSEN ZONDER GRENZEN

BELGIE v.z.w.

Bruxelles, le 8 mai 1985.

*Docteur Rony BRAUMAN
Président de M.S.F.
68, Bld. St. Marcel
F-75005-PARIS*

Rony,

Tu posais un certain nombre de questions dans ta lettre - largement diffusée - que tu m'adressais le 11 avril et tu as malheureusement été empêché d'assister à la fin des débats de notre Assemblée Générale du 28 avril. Je crois donc qu'il était utile de te fournir quelques réponses ou informations complémentaires.

Au lendemain de la réunion du C.D.C. élargi de Toulouse, il nous est apparu clairement que l'amalgame entre M.S.F. France et "Liberté sans Frontières" serait difficilement réversible, qu'il n'existait pas, au sein de M.S.F. France, d'opposition suffisamment structurée pour laisser envisager des modifications significatives dans un avenir proche, que la présence de M.S.F. Belgique à cette réunion n'avait réussi qu'à éclipser le vrai débat posé par la création de "Liberté sans Frontières".

Participaient à la réunion de Toulouse cinq des huit membres de notre Conseil d'Administration.

Et acculé par le coup de force de L.S.F. à prendre une décision rapide, pour éviter qu'à son tour M.S.F. Belgique ne se trouve irréversiblement entraîné dans l'amalgame et la mêlée politique, notre Conseil d'Administration a décidé d'arrêter la collaboration avec M.S.F. France. Cette

./. .

décision regrettable a été difficile à prendre mais c'était la seule solution.

Parce que nous croyons que L.S.F. se situe directement dans le champ politique. (Et ce ne sont pas les six signatures de membres de L.S.F. au bas d'un appel aux armes en faveur de la Résistance Nicaraguayenne ou le récent dossier du "Monde Diplomatique" de mai 85, qui nous ont fait changer d'avis.)

Parce que nous voulons rester fidèles aux principes de la Charte, qui, jusqu'à nouvel ordre, reste la base du contrat de confiance où se retrouvent les membres de M.S.F., les donateurs, les sympathisants, les organismes nationaux et internationaux d'aide humanitaire, les populations et les dirigeants des pays qui nous accueillent.....

Parce que nous croyons que la présence de L.S.F. au sein de M.S.F. entraînera un déséquilibre permanent, une ambiguïté insoutenable à terme.

Mais je ne veux pas reprendre ici les dizaines de raisons que tu as peut-être entendues de la bouche des membres de M.S.F. Belgique à notre Assemblée Générale.

Les propositions de Claude Malhuret de contrôle total de M.S.F. sur L.S.F. n'avaient aucun sens. Comment, en effet, contrôler des idées? Et tout simplement, pourquoi faire partie d'une organisation que, de toutes façons, nous ne situons pas dans "Médecins sans Frontières" ?

Notre Conseil d'Administration a pris ses responsabilités en toute légalité. Il s'est présenté devant l'Assemblée Générale pour rendre compte de sa gestion, de la manière dont il avait fait face aux divers problèmes rencontrés au cours de l'année écoulée.

Le verdict de cette Assemblée Générale est net : l'A.G. a approuvé le rapport moral à l'unanimité moins 3 voix contre et 2 abstentions; a voté une motion concernant M.S.F. France et L.S.F. à l'unanimité moins

.1.

3.

3 abstentions et a reconduit les membres sortants du C.A. dans leur fonction.

La motion est la suivante :

"Dans la mesure où une distinction nette se ferait dans l'avenir entre M.S.F. France et L.S.F., M.S.F. Belgique rétablirait la collaboration. Il appartiendra au C.A. de prendre les dispositions adéquates pour juger de cette distinction."

Une porte reste donc ouverte. A chacun de comparer les avantages et les inconvénients du mariage M.S.F.-L.S.F.

Tu dis dans ta lettre que nous sommes isolés dans notre attitude et qu'une majorité des "M.S.F." soutient votre initiative; votre Assemblée Générale sera l'occasion d'y voir plus clair. Nous comptons y exposer notre point de vue, comme vous avez pu le faire - longuement, sereinement et correctement - devant notre A.G.

Bien à toi.

Pour le Docteur J.P. LUXEN
Docteur Willy DEMEYER

Willy Demeyer